

"Bonjour, je suis Donald Muylle." Impossible d'échapper à ce spot vantant les cuisines Dovy que l'on entend à toute heure sur les stations de radio et de télévision. La silhouette du ventripotent sexagénaire de Roulers à l'accent flamandien à couper au couteau est devenu un Big Brother qui nous suit partout. Mais c'est aussi une fabuleuse réussite commerciale. Non seulement le spot n'a pas dû coûter cher puisque c'est le patron lui-même qui tient le rôle principal mais son succès bat en brèche toutes les leçons de marketing. Nous vivons en effet dans une société où le look est prédominant. Cela se vérifie surtout quand il s'agit de séduire le public. Même dans le journalisme sportif, les présentateurs TV doivent désormais afficher une taille mannequin.

**DONALD MUYLLE  
SUPERSTAR DE LA PUB**

Il n'est pas sûr que Theo Mathy ou Roger Laboureur réussiraient aujourd'hui les castings pour présenter le Week-end sportif. Dans ce contexte, l'irruption d'un personnage atypique comme Donald Muylle fait l'effet d'une bouffée de fraîcheur. Il rappelle les vedettes de jadis comme la Mère Denis, Monsieur Plus ou la comédienne Marie-Pierre Casey qui se laissait glisser sur une table pour les besoins d'un dépoussiérant.

Faute d'être glamour, Donald Muylle gagne en crédibilité. En matière de cuisine, un homme de son gabarit inspire plus confiance qu'un mannequin sexy.

PAR GÉRY DE MAET



► Le précédent gouvernement wallon avait décidé de demander une contribution financière aux personnes handicapées qui sollicitent une aide.

# LES HANDICAPÉS F condamner la Wall

► Des associations gagnent un important procès au Conseil d'État. La Wallonie doit revoir sa copie.

► C'est une énorme victoire pour les personnes handicapées résidant en Wallonie. Le Conseil d'État, saisi par plusieurs associations, vient d'annuler un arrêté du gouvernement wallon de juin 2015 qui, en substance, réduisait drastiquement les aides matérielles et financières de l'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée (Awiph), devenue depuis lors l'Agence pour une vie de qualité (Aviq).

À l'époque, l'initiative du ministre de l'Action sociale et de la Santé Maxime Prévot (CDH) visait à économiser quelque

3,339 millions d'euros par an, en vue de "continuer à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, élargir le public cible, ouvrir certains champs d'intervention aux personnes âgées de plus de 65 ans, responsabiliser les bénéficiaires", etc.

**LA COALITION** PS-CDH d'alors avait donc décidé de demander une contribution financière aux personnes handicapées qui sollicitent une aide et de supprimer certaines de celles-ci.

Dans le collimateur, en vrac: les langes, les monte-escaliers, les boîtes automatiques des vé-

hicules, les interphones, les voitures électriques, les taques de cuisson à induction, les portes de garage motorisées, les téléphones à grandes touches, l'intervention pour l'adaptation des logements, la climatisation, les lits médicalisés... Près de 11000 Wallons étaient directement impactés.

L'arrêté du gouvernement avait reçu un accueil glacial de la Commission wallonne des personnes handicapées, qui avait émis un avis très négatif en cours de procédure. En vain. L'arrêté avait été publié au *Moniteur belge* durant l'été 2015.

L'Association belge contre les

maladies neuromusculaires, l'Association belge des paralysés, la Ligue belge de la sclérose en plaques et l'Association Parkinson étaient montées au créneau en saisissant le Conseil d'État. Leur avocat, M<sup>e</sup> Augustin Daoût, a plaidé la "violation de l'article 23 de la Constitution" qui consacre notamment "le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique" et "l'effet standstill" ou "effet cliquet" qui "interdit aux autorités publiques de légiférer à rebours des droits garantis, et donc de diminuer le niveau de protection acquis".

Après trois ans et demi de dé-

**3,339 millions d'euros économisés chaque année.**

**SONDAGE EXPRESS**

**Êtes-vous convaincu par le projet de rénovation du stade Roi Baudouin?**

**OUI > 56,2 %**

**NON > 43,8 %**

4.213 votes  
Votez pour le sondage du jour sur **dh.be**

**Une bonne info?**  
**Appelez-nous au 02/211.28.49**

# “LE RETOUR DE CES AIDES est une victoire importante!”

▶ La décision du Conseil d'État va permettre à Jean-Marie Huet de toucher une aide pour son nouveau véhicule.

▶ La décision du Conseil d'État a été saluée par les quatre associations qui ont introduit la demande.

“Le retour de ces aides est une victoire importante! Je pense par exemple aux personnes qui ont la maladie de Charcot, qui est une maladie dégénérative qui évolue très vite. Les personnes atteintes de cette maladie ont besoin d'aménagements rapides pour pouvoir avoir la fin de vie la plus confortable possible, et ces aménagements sont coûteux”, explique Jean-Marie Huet, président de l'Association belge contre les maladies neuro-musculaires, l'une des quatre associations qui ont introduit la demande auprès du Conseil d'État.

**LUI-MÊME PORTEUR** d'un handicap, il va pouvoir profiter d'un coup de main précieux pour financer la boîte automatique de son prochain véhicule.

“À cause de mon handicap, je suis obligé d'acheter un véhicule coûteux.”

“Je vais bientôt devoir changer de camionnette et, grâce à l'arrêt du Conseil d'État, je vais pouvoir toucher une aide bienvenue pour financer la boîte automatique du véhicule. Moi je suis célibataire et je me déplace en chaise roulante électrique. Je suis obligé d'acheter une camionnette pour pouvoir y mettre ma chaise roulante. Si j'étais valide, je pourrais acheter une petite voiture pour 8 000 ou 9 000 euros mais, à cause de mon handicap, je suis obligé d'acheter un véhicule beaucoup plus coûteux. Je vais

## 10 803

Le nombre de personnes impactées par l'arrêté du gouvernement wallon.

Thierry Remacle

moment où il en avait besoin.

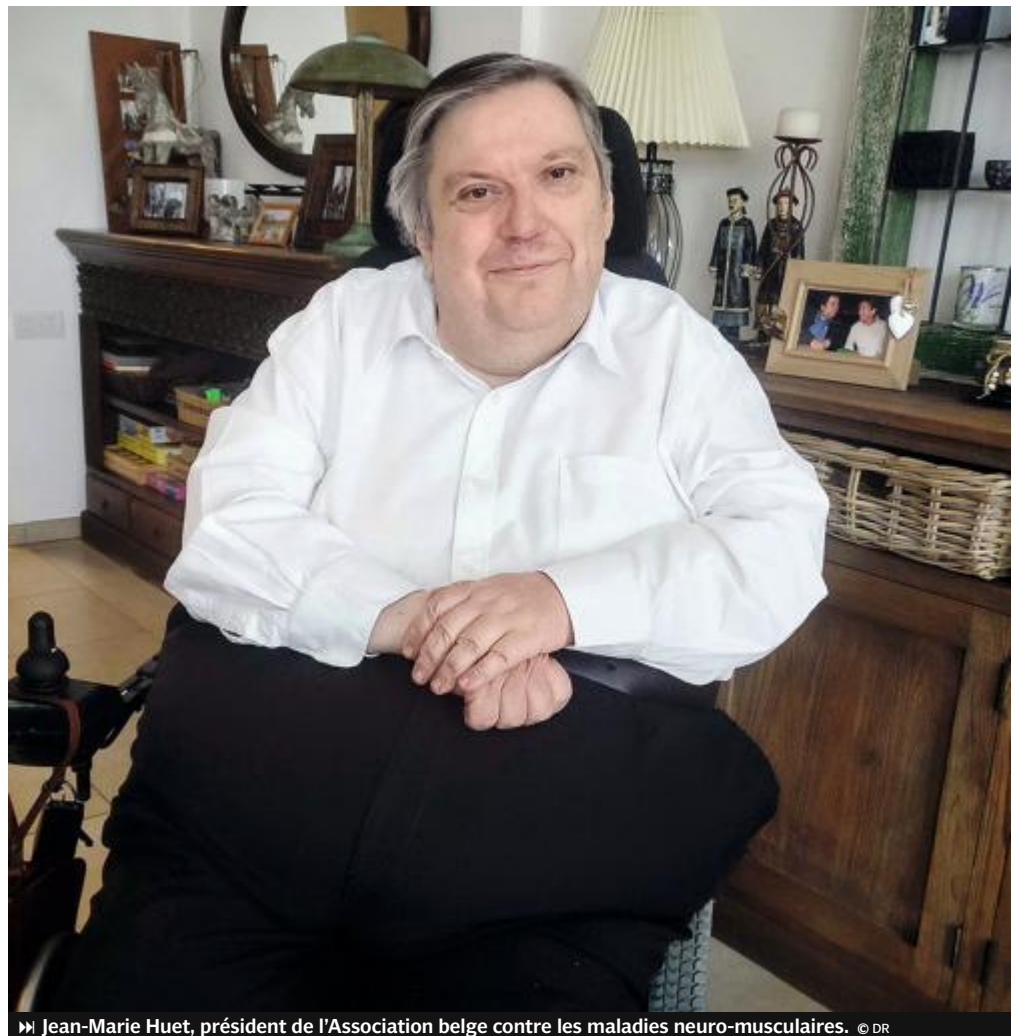
“J'ai acheté l'appartement où je vis récemment. Je n'ai donc pas eu droit à la prime pour la construction d'un logement adapté. J'aurais pu toucher 10 000 euros d'aide”, indique-t-il.

**IL ESTIME TOUTEFOIS** être privilégié en comparaison avec d'autres personnes en situation de handicap.

“Pour mon cas personnel, les

aides suffisent. J'ai un fauteuil roulant électrique qui est entièrement remboursé. Mais d'autres personnes handicapées ont besoin d'options supplémentaires qui ne sont pas remboursées. J'ai aussi la chance de ne pas souffrir d'une maladie qui nécessite des soins réguliers. Je ne dépense donc pas tant que ça en visites chez des médecins. Mais les personnes handicapées ont toujours des coûts cachés.”

Ma. Be.



▶ Jean-Marie Huet, président de l'Association belge contre les maladies neuro-musculaires. © DR

## “Un impact financier inévitable”

**NAMUR ET CHARLEROI** Au cabinet de la ministre wallonne de l'Action sociale et de la Santé, “on a pris connaissance de l'arrêt du Conseil d'État et les conséquences budgétaires pour l'Agence pour une vie de qualité (Aviq) sont en cours d'examen”, commente Christian Carpentier, porte-parole d'Alda Greoli (CDH).

Du côté de l'Aviq? “Nos services juridique et d'aide matérielle étudient rigoureusement les conséquences de l'application de cette décision au 21 mai 2019”, indique Sarah Lefèvre, porte-parole de l'Aviq. “Après analyse de ces conséquences, l'Aviq prendra toutes les mesures nécessaires, en parfait accord avec notre ministre de tu-

telle. Il y aura bien entendu des impacts financiers, via la réapparition de certaines interventions financières pour des aides notamment, mais cela sera absorbé lors de l'ajustement budgétaire. En tous les cas, l'Aviq tient à rassurer les personnes qui font appel à ses services: elles ne seront pas lésées et l'Aviq continuera à répondre aux demandes qui sont introduites.”



▶ La ministre Alda Greoli.

Th.R.

# ONT onie

bats, le Conseil d'État vient de rendre son arrêt. Il estime qu'effectivement l'arrêté du gouvernement wallon de 2015 engendre “de manière globale un recul sensible dans le niveau de protection antérieurement offert” au détriment des bénéficiaires des aides. Le Conseil d'État a donc décidé d'annuler l'arrêté wallon. Il donne au gouvernement wallon jusqu'au 20 mai 2019 pour revoir sa copie.

Bémol pour les personnes handicapées: le jugement n'a pas d'effet rétroactif, estimant que ce serait trop lourd sur les plans administratif et budgétaire. Elles s'en accommoderont en songeant à leur victoire: elles ont fait plier le gouvernement wallon.